

Service : INSTRUCTION PUBLIQUE

Nombre d'exemplaire : 4

Visa du Service :

Visa de Mme la Directrice générale f.f. :

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU 10/02/2020.

SEANCE PUBLIQUE

N° - ACCUEIL EXTRASCOLAIRE – Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) -
Renouvellement de l'agrément

LE CONSEIL,

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, tel que modifié par le décret du 26 mars 2009 ;

Attendu que la Ville s'est inscrite, dès les premiers appels à projets, dans la dynamique de coordination impulsée par le décret ;

Attendu que l'agrément du programme CLE adopté le 30 septembre 2015 arrive à son terme le 31 mars 2020 ;

Attendu que la subvention de coordination ATL est octroyée notamment sous condition de l'agrément du programme CLE;

Attendu que les autres obligations relatives à l'octroi de la subvention sont remplies par ailleurs ;

Vu la convention du 10 juin 2010 entre l'ONE et la Ville dans le secteur ATL ;

Vu, notamment, les articles L1122-30, L1131-1 et L3131-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communale de l'Accueil en sa séance du 30 janvier 2020 ;

Vu l'avis émis par la Section « Instruction publique-Ecoles de Devoirs-Population-Jeunesse » en sa séance du 29 janvier 2020 ;

Par * voix contre * et *abstentions,

ADOPTE

Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance et ses annexes jointes au dossier.